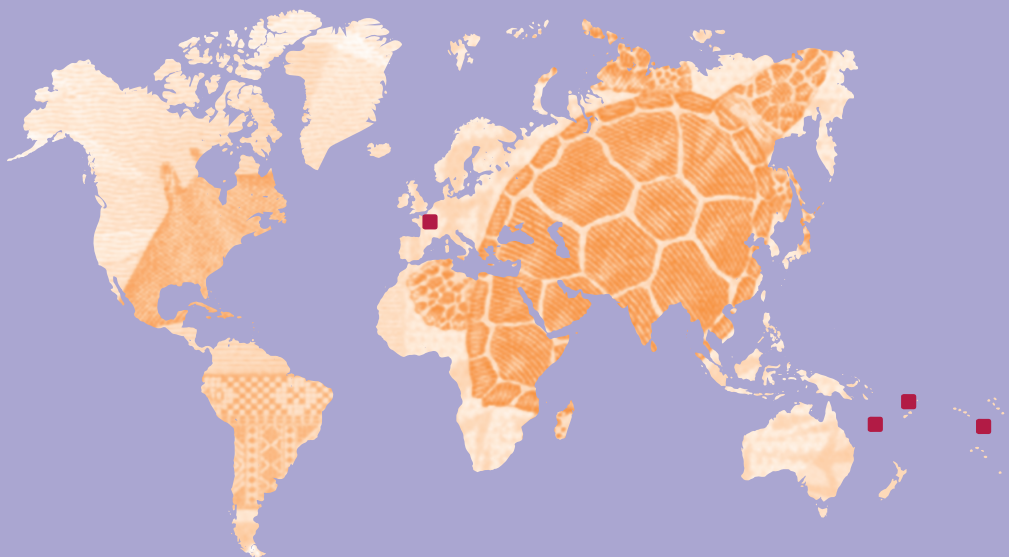


LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Rapport
annuel 2024

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



Agences IEOM

Nouvelle-Calédonie /
Polynésie Française /
Wallis-et-Futuna

Siège Paris

Sommaire

Sommaire	2
Synthèse.....	3
I. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	3
1. Biens : un déficit amplifié par le repli des exportations	5
2. Services : un excédent amoindri par le poids du fret maritime	7
3. Revenus primaires : hausse des rémunérations du secteur public.....	9
4. Revenus secondaires : un excédent lié aux dotations de l'État.....	10
II. COMPTE FINANCIER.....	12
1. Investissements directs : des sorties nettes	12
2. Investissements de portefeuille : baisse des achats nets	13
3. Autres investissements : diminution des engagements du Pays	14
III. ÉQUILIBRE GLOBAL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.....	14
IV. TABLEAUX STATISTIQUES	16
V. MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	18

Synthèse

L'analyse de la balance des paiements de la Polynésie française témoigne du besoin de financement structurel de l'économie polynésienne, hors versements publics.

Celui-ci provient essentiellement du déséquilibre des échanges commerciaux, en raison de l'ampleur des importations de biens.

Il est principalement compensé par les versements publics de l'État français et par les recettes générées par les services touristiques, première ressource économique du pays.

Dégradation du solde des échanges de biens et services

En 2024, le déficit des échanges de biens s'accroît de 6,6 milliards XPF, à -222,3 milliards XPF, suite au repli des recettes d'exportations, qui avaient atteint un niveau historique en 2023.

L'excédent de la balance des services (78,8 milliards XPF), diminue quant à lui de 2,0 milliards XPF, sous l'effet de l'amplification des dépenses de fret maritime et d'un moindre excédent sur

le solde des échanges touristiques.

Au final, le solde des échanges de biens et services s'établit à -143,5 milliards XPF en 2024, après -134,8 milliards en 2023¹.

Progression de l'excédent des revenus

Structurellement excédentaire grâce aux versements de l'État français (dotations à la Polynésie française, rémunération des agents de l'État, etc.), le solde des échanges de revenus augmente de 3,1 milliards XPF en 2024, atteignant 141,7 milliards XPF.

Des sorties nettes pour le compte financier

En 2024, le compte financier enregistre des sorties nettes signifiant que la Polynésie française a augmenté le montant des actifs financiers qu'elle détient vis-à-vis de l'extérieur, à hauteur de 10,6 milliards XPF.

Cette dynamique est visible sur l'ensemble des postes : investissements directs (6,2 milliards XPF), investissements de portefeuille (0,6 milliard XPF) et autres investissements (3,8 milliards XPF).

Tableau 1 : principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions XPF	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	Var. N/N-1
Compte des transactions courantes	-27 602	3 757	-1 758	-5 515
Biens	-221 889	-215 627	-222 256	-6 629
Services	60 606	80 806	78 795	-2 011
Revenus primaires	63 128	69 179	76 128	+6 949
Revenus secondaires	70 554	69 399	65 574	-3 825
Compte de capital	-159	-138	-101	+37
Compte financier	4 670	-638	10 563	+11 201
Investissements directs	3 197	2 198	6 157	+3 959
Investissements de portefeuille	5 982	1 247	648	-599
Autres investissements	-4 510	-4 083	3 759	+7 842
Erreurs et omissions	32 431	-4 257	12 423	+16 680
Estimation PIB (source : CEROM)	638 031	677 250	697 486	+20 236

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

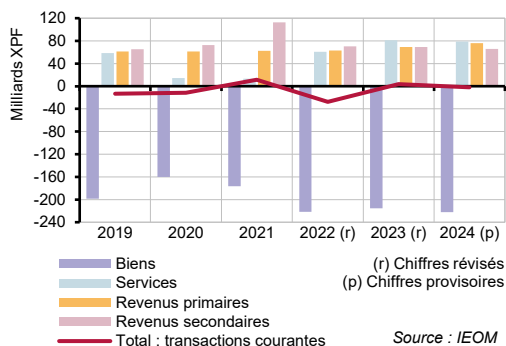
¹ Les balances 2022 et 2023 ont fait l'objet de révisions,

cf encadré page 16.

I. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le compte des transactions courantes, qui retrace l'équilibre des échanges de biens, services et revenus entre la Polynésie française et le reste du monde, affiche un déficit de 1,8 milliard XPF en 2024, après un excédent de 3,8 milliards XPF en 2023.

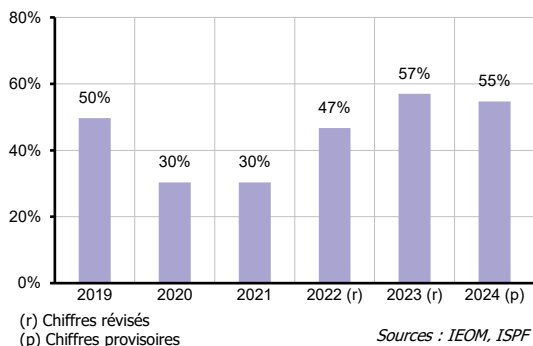
Graph.1 : Soldes du compte de transactions courantes



Cette évolution s'explique principalement par la dégradation du déficit commercial (échanges de biens) et un moindre excédent des échanges de services.

En conséquence, le taux de couverture des biens et des services se replie de 2 points en 2024, à 55 %.

Graph.2 : Taux de couverture global des biens et services (exportations/importations)

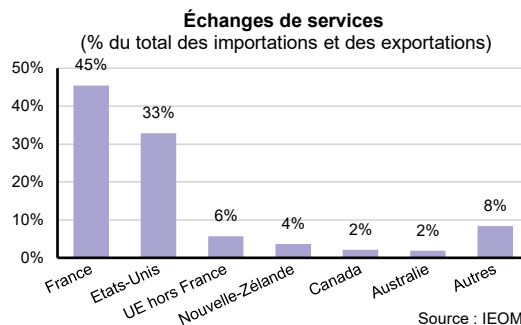
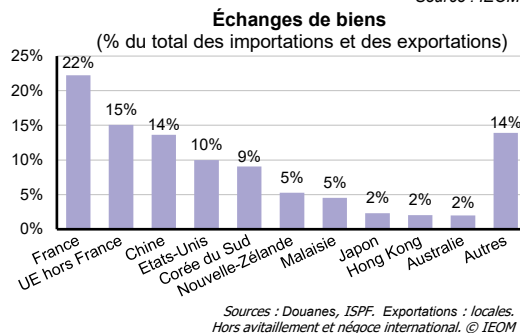
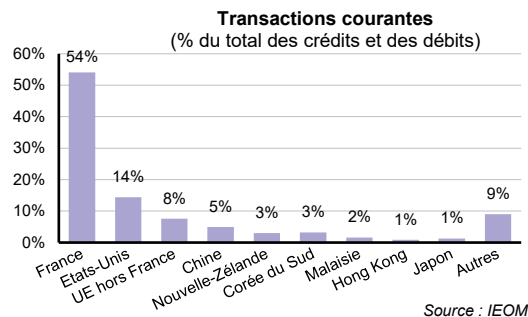


La **France** demeure le premier partenaire de la Polynésie française et concentre 54 % de ses transactions de biens, services et revenus en 2024.

Avec 15 % du total, les **États-Unis** sont en deuxième

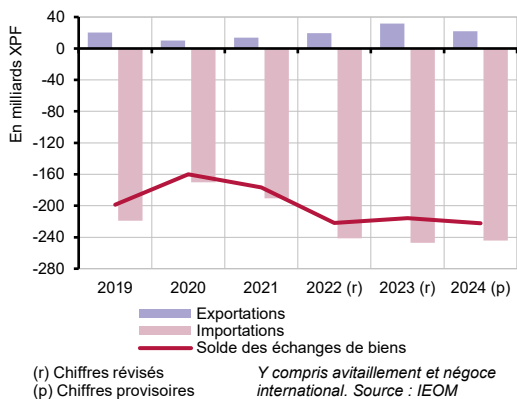
position, principalement grâce aux échanges touristiques, suivis par l'**Union européenne** hors France (8 %), essentiellement pourvoyeuse de biens. Les autres principaux partenaires, situés dans la zone **Asie-Pacifique**, sont soit clients, notamment pour les perles, (Hong Kong, Japon), soit fournisseurs de biens (Chine, Nouvelle-Zélande, Malaisie ou Corée du Sud pour les hydrocarbures notamment).

Graph.3, 4 et 5 : Répartition géographique des flux de transactions courantes, biens et services



1. Biens : un déficit amplifié par le repli des exportations

Graph.6 : Échanges de biens

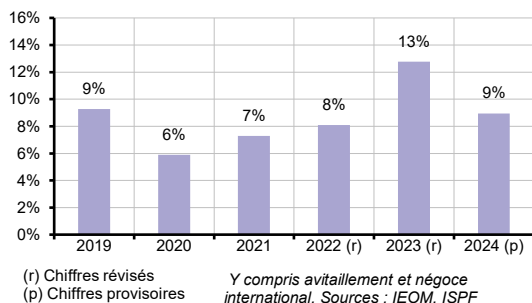


La balance commerciale de la Polynésie française est structurellement déséquilibrée : les importations représentent tendanciellement plus de dix fois les exportations.

En 2024, le déficit des échanges atteint 222,3 milliards XPF² (215,6 milliards en 2023), suite au retour à la normale des exportations, qui avaient atteint un niveau historique en 2023.

De ce fait, le taux de couverture des échanges de biens se dégrade de 4 points par rapport à 2023, à 9 %, identique à son niveau pré-Covid.

Graph.7 : Taux de couverture des échanges de biens



Retour à la normale des exportations

En 2024, les **exportations de produits locaux** retrouvent un niveau habituel, à 12,0 milliards XPF, après une année 2023 exceptionnelle (22,6 milliards XPF), résultant d'un engouement éphémère via les réseaux sociaux pour les perles de Tahiti. Ainsi, en 2024, les exportations locales diminuent de 47 % par rapport à 2023, mais sont 3 % au-dessus de leur niveau de 2022.

Les ventes de **perles brutes** génèrent près de 7 milliards XPF en 2024 (-59 % par rapport à 2023, +17 % par rapport à 2022), pour un volume de 8,3 tonnes (-52 % par rapport à 2023, -4 % par rapport à 2022). Elles représentent ainsi 58 % des exportations totales de produits locaux en 2024.

Deuxième produit d'exportation avec 19 % du total, le **poisson** rapporte 2,3 milliards XPF en 2024, stable sur un an en valeur comme en volume (1,8 tonne en 2024 et 2023).

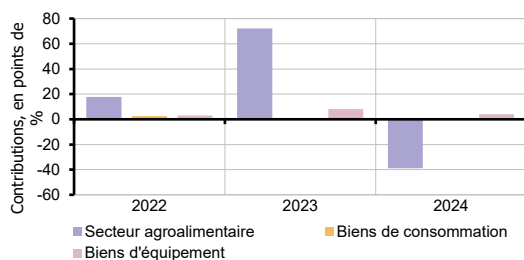
Les exportations de **vanille** s'élèvent à 659 millions XPF en 2024 (+18 % sur un an), soit 5 % des exportations locales totales de la Polynésie française.

Les expéditions d'huile de coprah (357 millions XPF en 2024 soit 3 % du total), de monoï (265 millions XPF, 2 %) et de noni (261 millions XPF, 2 %) progressent également sur un an, de respectivement +5 %, +4 % et +32 %, tout en restant inférieures au niveau pré-Covid.

Les autres produits locaux (bières, nacres, paréos, etc.) représentent 900 millions XPF de ventes à l'export en 2024 (7 % du total), en baisse de 10 % sur un an.

² Y compris avitaillement et négoce international.

Graph.8 : Exportations de biens* en valeur (contributions par type de biens)



* Hors avitaillement et négoce international.
Sources : IEOM, ISPF, Douanes

Des exportations concentrées sur quatre pays

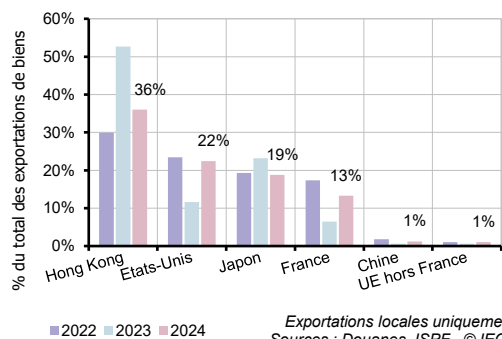
Les exportations polynésiennes demeurent concentrées sur quatre acheteurs.

Hong Kong et le Japon restent les acheteurs historiques des perles de Tahiti, avec une part de respectivement 59 % et 23 % du total en 2024. Les 10 % restants sont exportés essentiellement vers la France et les États-Unis.

De même, **les États-Unis** restent les principaux acheteurs du poisson polynésien (81 % du total), principalement des poissons entiers et frais, surtout des espèces haut de gamme, c'est-à-dire hors thon blanc). La France en est le deuxième client, essentiellement sous forme de filets congelés.

La France est l'unique acheteur des expéditions d'huile de coprah brute de la Polynésie française, et absorbe la majeure partie de ses exportations de vanille (78 % en 2024) et de monoi (72 %).

Graph.9 : principaux clients des biens polynésiens



Exportations locales uniquement.
Sources : Douanes, ISPF © IEOM

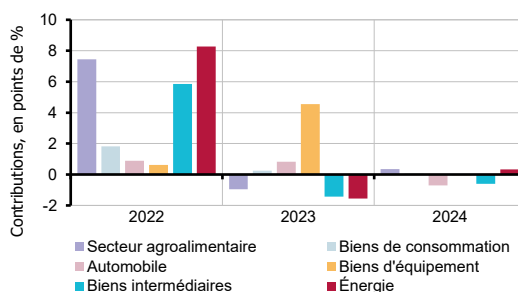
Des importations globalement stables

En 2024, les importations s'établissent à 244,1 milliards XPF³ (-1 % sur un an).

Les importations de **biens destinés aux ménages** se tassent légèrement (-1 %), principalement en raison d'une baisse dans le secteur automobile (-8 %). De même, les **biens destinés aux entreprises** sont en recul de 2 % sur un an, lié au repli des biens intermédiaires (-3 %).

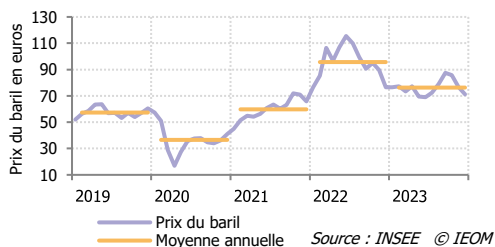
Du côté des **importations d'énergie**, malgré une relative stabilité des cours mondiaux des hydrocarbures entre 2023 et 2024 (cours du baril de Brent en moyenne à 76 € en 2023 et 74 € en 2024), la facture s'alourdit de 3 % sur un an en Polynésie française, en raison de la progression des volumes importés.

Graph.10 : Importations de biens en valeur (contributions par type de biens)



Hors avitaillement et négoce international.
Sources : IEOM, ISPF, Douanes

Graph.11 : Cours du pétrole brut (Baril Brent)



Source : INSEE © IEOM

³ Hors coût assurance-fret, y compris avitaillement et négoce

international.

La France demeure le premier fournisseur de biens⁴ de la Polynésie française

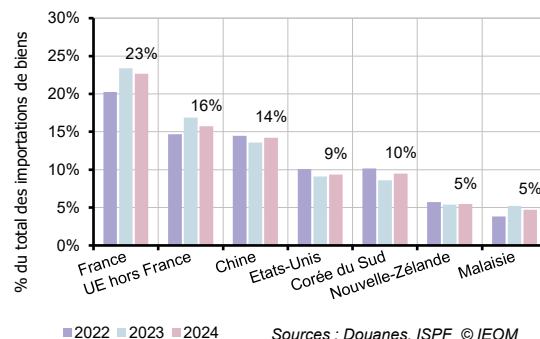
La **France** reste le premier partenaire commercial de la Polynésie française, représentant 23 % de ses importations en 2024. À elle seule, elle représente un tiers de ses achats alimentaires (trois quarts des boissons et la moitié des produits laitiers). Elle est aussi le principal fournisseur de composants électriques et électroniques, de produits pharmaceutiques et de produits chimiques ou plastiques (principalement des matériaux de construction).

Les autres pays de l'**Union européenne** représentent 16 % des importations de la Polynésie française, pour des produits pharmaceutiques et automobiles essentiellement.

La **Chine** compte pour 14 % des importations polynésiennes (35,9 milliards XPF). Elle apporte à la

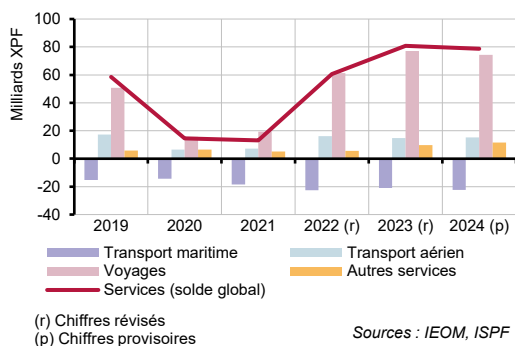
Polynésie française entre un tiers et la moitié de ses besoins en biens d'équipement des ménages, en équipements électriques et électroniques ainsi qu'en textiles.

Graph.12 : principaux fournisseurs de biens à la Polynésie française



2. Services : un excédent amoindri par le poids du fret maritime

Graph.13 : Soldes des échanges de services



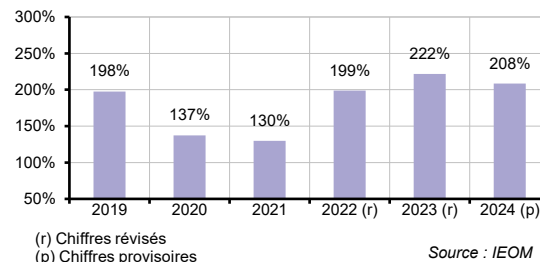
L'excédent des **échanges de services** s'élève à 78,9 milliards XPF en 2024, après 80,8 milliards XPF en 2023.

Il est essentiellement composé des recettes nettes générées par les échanges de services de voyages (74,5 milliards XPF) et de transport aérien (15,3 milliards XPF), mais grevé par le déficit généré par le fret maritime (-22,4 milliards XPF).

Il diminue légèrement en 2024, sous l'effet de l'amplification des dépenses en fret maritime et de la dégradation du solde des échanges touristiques.

En conséquence, le taux de couverture des services se dégrade de 14 points en 2024, à 208 %.

Graph.14 : Taux de couverture des échanges de services



Transports maritimes : amplification du déficit

En 2024, le déficit des échanges de **transport maritime** atteint 22,4 milliards XPF, après 20,9 milliards XPF en 2023.

Ce solde est structurellement déficitaire, le fret international étant exclusivement opéré par des armateurs non-résidents.

Sa dégradation en 2024 provient en partie de la hausse des volumes importés de +6 % par rapport à 2023 (+17 % pour les conteneurs, +28 % sur le vrac solide,

⁴ Hors avitaillement et négoce international.

+1 % pour les hydrocarbures). Elle découle également de la flambée des coûts de fret maritime international sur l'année en raison des congestions portuaires et déviations induites par des perturbations inédites sur les principales routes (attaques en mer Rouge depuis fin 2023, déficit hydrique au canal de Panama). Le *Shanghai Containerized Freight Index*⁵ affiche une hausse de près de 400 % entre juin 2023 et juin 2024 tandis que le *Baltic Dry Index*⁶ est en hausse de près de 90 % sur la même période.

Transports aériens : légère augmentation de l'excédent

L'excédent généré par les échanges de **transports aériens** s'élève à 15,3 milliards XPF en 2024, après 14,7 milliards XPF en 2023.

En effet, la hausse du trafic aérien de passagers (+1 % en 2024) et de fret aérien (+19 % du tonnage en 2024) profite essentiellement aux compagnies aériennes locales, tandis que les recettes générées par les compagnies non-résidentes pour le transport de passagers polynésiens progressent plus modérément.

Tourisme : un moindre excédent

Le **solde des échanges de services de voyages** reste largement excédentaire en 2024 (74,5 milliards XPF), mais recule légèrement sous l'effet d'une progression limitée des **recettes touristiques** et, en parallèle, d'une **hausse des dépenses de voyage des Polynésiens**.

La **fréquentation touristique en Polynésie française** atteint un nouveau record de 263 750 touristes en 2024, après 261 800 l'année précédente. La progression est toutefois modeste sur un an (+1 % après +20 % en 2023), marquée par une évolution des pays de provenance des visiteurs.

Le recul du marché américain (−7 %, soit − 8 300 visiteurs) est compensé par la progression des autres marchés : +2 % pour la France (+1 600 visiteurs, près d'un tiers du total), +16 % pour l'Europe (+4 800 visiteurs, 13 % du total) et un doublement des arrivées asiatiques (+3 900 visiteurs, 3 % du total), principalement en provenance de Chine et du Japon.

Alors que les touristes américains privilégient l'hébergement haut de gamme (4 séjours sur 5), les tarifs hôteliers polynésiens, en hausse continue depuis 2021 et désormais jugés supérieurs à ceux du marché mondial, ont contribué à détourner une partie de cette clientèle vers des destinations concurrentes comme Fidji, Hawaï, les Seychelles ou Maurice.

Les indicateurs hôteliers confirment cette tendance : le taux de remplissage⁷ recule à 68 % (−6 points) et le nombre de chambres vendues diminue de 4 %. L'impact est particulièrement marqué dans l'hôtellerie haut de gamme (4 et 5 étoiles), avec une baisse de 7 points du taux de remplissage et de 9 % du nombre de chambres vendues. Bora Bora et Moorea, îles plébiscitées par les touristes américains, figurent parmi les destinations les plus affectées sur ce point.

Les professionnels de l'hôtellerie polynésienne observent aussi traditionnellement une baisse des déplacements américains lors des années électorales, ce qui a contribué en 2024 à accentuer le ralentissement. La tenue des Jeux olympiques en France et à Tahiti en 2024 a également impacté la structure de la fréquentation touristique, attirant certains profils de voyageurs, et en incitant d'autres à décaler ou adapter leurs séjours.

Au final, les recettes touristiques se sont élevées à 100,2 milliards XPF, en hausse modérée de +0,7 milliard XPF, après +22,7 milliards en 2023.

Les **voyages des résidents polynésiens à l'étranger** ont enregistré une progression en 2024, en particulier vers les États-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande, destinations privilégiées grâce aux liaisons aériennes directes. Leurs voyages vers l'Asie ont également repris, grâce à la réouverture par Air Tahiti Nui de la liaison vers le Japon en octobre 2023 (opérée sur une période limitée dans l'année, d'octobre à mai). En revanche, les séjours en Nouvelle-Calédonie ont reculé, affectés par les émeutes survenues entre mai et décembre 2024.

⁵ Le Shanghai Containerized Freight Index suit les tarifs du transport maritime en conteneurs au départ de Shanghai.

⁶ Le Baltic Dry Index suit les coûts de fret pour le vrac sec.

⁷ Taux de remplissage = nombre de chambres vendues/nombre de chambres disponibles

Services de communication : un déficit réduit

Le déficit des **services de communication** diminue et s'élève à 1,3 milliard XPF en 2024, après 1,8 milliard XPF en 2023.

Les revenus des opérateurs locaux augmentent, portés par les achats de forfaits mobiles prépayés lors des épreuves de surf des Jeux olympiques organisées à Tahiti. En parallèle, les dépenses vers l'extérieur diminuent par rapport à 2023, année de fin des travaux de raccordement de l'archipel des Australes au câble sous-marin Natitua Sud, opérés par des fournisseurs étrangers.

Légère progression des services consommés par les administrations publiques (APU)

Principalement inscrits en *Services de construction* et en *Autres services des APU*, les **services consommés par les administrations publiques** génèrent un excédent de 8,9 milliards XPF en 2024, après 8,3 milliards en 2023. Ils correspondent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement civiles et militaires de l'État en Polynésie française.

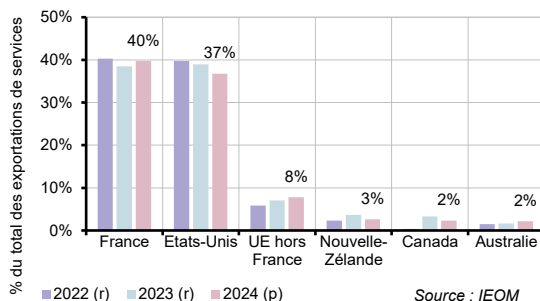
Deux principaux partenaires d'échanges de services de la Polynésie française

La **France** est le premier client des services polynésiens en 2024 (40 % du total), en particulier dans le secteur touristique, les transports aériens et les services consommés localement par les organismes de l'État.

Avec 38 %, les **États-Unis** sont en deuxième position, consommant essentiellement des services de tourisme (44 % des dépenses touristiques, après 46 % en 2023).

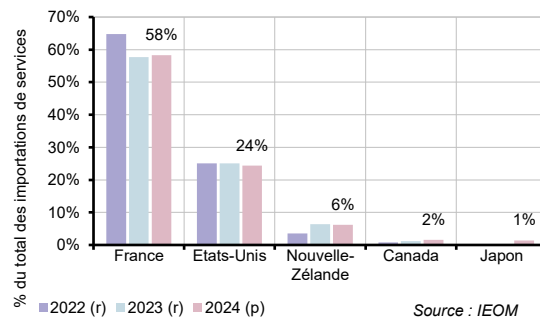
En parallèle, la France est le premier **fournisseur** de services de la Polynésie française (58 % du total). Il s'agit essentiellement de fret maritime, transport aérien, tourisme et services aux entreprises.

Graph.15 : principaux clients des services de la Polynésie française



Les autres importations de services proviennent principalement des États-Unis (24 %), réparties entre le tourisme et les services aux entreprises.

Graph.16 : principaux fournisseurs de services de la Polynésie française



3. Revenus primaires : hausse des rémunérations du secteur public

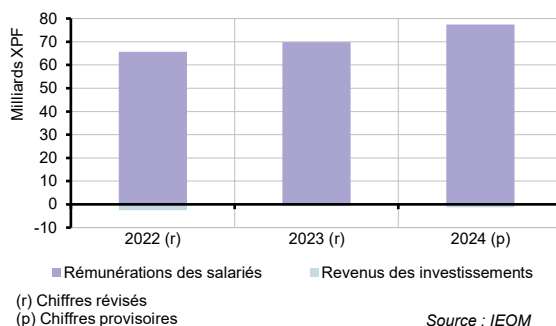
Les revenus primaires, composés des rémunérations du travail et des revenus d'investissement, affichent un excédent de 76,1 milliards XPF en 2024, après 69,2 milliards XPF en 2023.

Le solde des **rémunérations des salariés**, structurellement excédentaire, est essentiellement alimenté par les salaires des agents de l'État basés en Polynésie française. Il atteint 77,5 milliards XPF

en 2024 (69,9 milliards XPF en 2023), sous l'effet d'une hausse des effectifs (10 860 agents en 2024, après 10 700 en 2023) et de plusieurs revalorisations salariales (revalorisation indiciaire de +1,5 point en juillet 2023, attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents en janvier 2024, mesures complémentaires pour les tranches salariales les plus basses).

Le déficit des **revenus des investissements** s'accroît légèrement en 2024 (1,3 milliard XPF, après 0,7 milliard XPF en 2023) : les dividendes et intérêts versés à des non-résidents (10,5 milliards XPF) progressent davantage que les rémunérations perçues par les résidents (9,1 milliards XPF) sur leurs placements hors du Pays. Cette évolution reflète principalement la hausse des intérêts sur placements interbancaires, des dividendes versés aux maisons-mères non-résidentes ainsi que des intérêts liés aux prêts consentis par des non-résidents.

Graph.17 : Soldes des revenus primaires



4. Revenus secondaires : un excédent lié aux dotations de l'État

Les revenus secondaires, correspondant aux flux unilatéraux avec l'extérieur (dotations, subventions, dons, amendes, impôts, cotisations et prestations sociales), affichent un excédent de 65,6 milliards XPF en 2024, contre 69,4 milliards XPF en 2023.

Le solde des flux vis-à-vis des **administrations publiques** résidentes s'établit à 75,2 milliards XPF en 2024. Historiquement positif grâce aux versements de l'État, il se compose principalement des dotations versées à la Polynésie française, des pensions de retraites des fonctionnaires et des prestations sociales nettes.

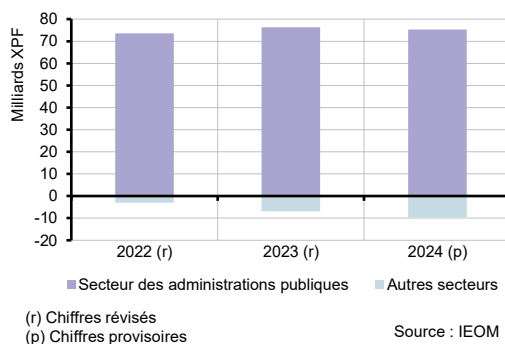
Les subventions et dotations de l'État à la Polynésie française progressent de 1 milliard XPF en 2024, portées par la hausse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes (10,6 milliards XPF, +4 % sur un an), le renforcement du financement des investissements prioritaires via le « Troisième instrument financier » (convention État-Pays, 5,4 milliards XPF, +13 %), et des financements liés aux épreuves de surf des Jeux olympiques 2024 à Tahiti. Cette progression contraste avec la baisse observée entre 2022 et 2023, consécutive à la fin du Fonds de Solidarité aux Entreprises instauré pendant la pandémie (2,3 milliards XPF en 2022).

Malgré cette dynamique, le solde global des revenus

secondaires des administrations publiques recule légèrement par rapport à 2023 (76,2 milliards XPF), année marquée par le règlement, par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) française à la CPS, d'un passif relatif à des remboursements de prestations de santé.

Les transferts des **autres secteurs (particuliers et entreprises)** - dons, successions, transferts judiciaires ou intrafamiliaux - progressent également en 2024. Leur solde reste toutefois déficitaire de 9,7 milliards XPF, les sorties vers l'extérieur excédant les flux entrants.

Graph.18 : Soldes des revenus secondaires



Les versements publics nets

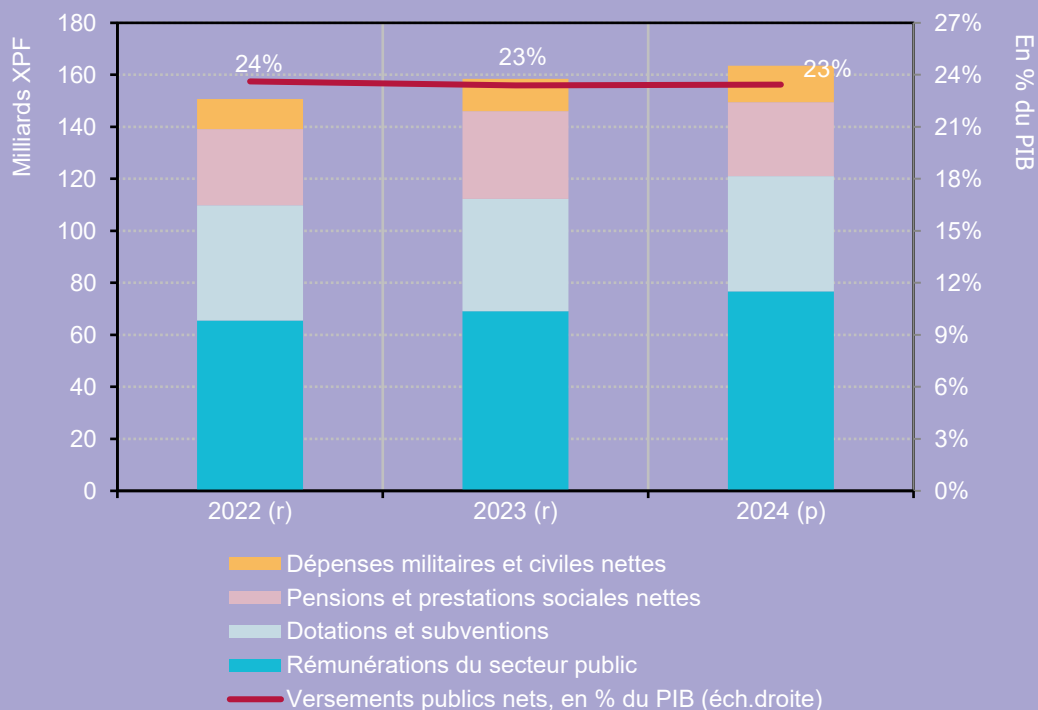
Les dépenses de l'État en Polynésie française sont ventilées dans différentes rubriques de la balance des paiements (revenus primaires, revenus secondaires, services).

Les versements publics sont calculés en solde. On y trouve :

- les rémunérations du secteur public (77 milliards XPF) ;
- les dotations et subventions (43 milliards XPF) ;
- les pensions et prestations sociales nettes (30 milliards XPF) ;
- les services nets consommés par les administrations publiques (14 milliards XPF).

En 2024, ils s'élèvent ainsi à 163 milliards XPF, représentant près de 23 % du PIB. Ils progressent de +3 % par rapport à 2023, principalement sous l'effet de la hausse des rémunérations du secteur public (*voir partie « Revenus primaires »*) et des dotations de l'État à la Polynésie française (*voir partie « Revenus secondaires »*).

Graphique 19 : Versements publics nets en Polynésie française (principaux soldes)



(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires.

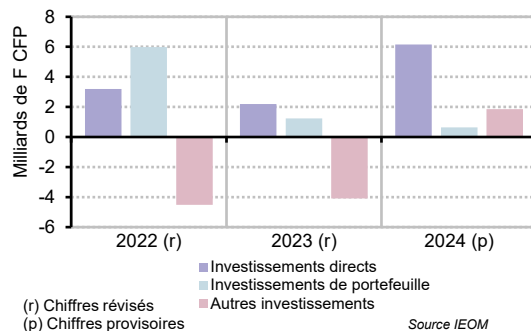
Source : IEOM

II. COMPTE FINANCIER

En 2024, le compte financier enregistre des sorties nettes, c'est-à-dire une hausse des avoirs nets détenus par la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur, à hauteur de 10,6 milliards XPF.

Cette dynamique est visible sur l'ensemble des postes : investissements directs (6,2 milliards XPF), investissements de portefeuille (0,6 milliard XPF) et autres investissements (3,8 milliards XPF).

Graph. 20 : Soldes du compte financier : variation des avoirs nets vis-à-vis de l'extérieur



1. Investissements directs : des sorties nettes

Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions XPF	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	Variations 2024/2023
Soldes des IDE (sortants - entrants)	3 197	2 198	6 157	3 959
Solde IDE des Polynésiens à l'extérieur	282	3 588	2 671	-917
Investissements immobiliers	763	3 184	2 044	-1 140
Autres opérations	-481	403	626	223
Solde IDE de l'extérieur en Polynésie	-2 916	1 390	-3 486	-4 876
Investissements immobiliers	60	102	68	-34
Autres opérations	-2 976	1 288	-3 554	-4 842

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Le solde global des **investissements directs à l'étranger (IDE)** affiche des flux nets sortants de 6,2 milliards XPF en 2024, bien plus élevés qu'en 2023 (2,2 milliards XPF).

Le solde des investissements directs extérieurs vers la Polynésie française devient négatif en raison d'importants flux sortants de trésorerie intragroupe (-3,5 milliards XPF en 2024, après +1,4 milliard XPF en 2023).

Par ailleurs, les Polynésiens continuent d'investir dans l'immobilier en dehors du territoire mais moins qu'en 2023. En raison de ces achats, le solde des investissements directs de la Polynésie vers l'extérieur affiche une hausse des avoirs nets de 2,6 milliards XPF en 2024, contre 3,6 milliards XPF en 2023.

Les investissements directs à l'étranger par les Polynésiens

Les **investissements immobiliers** nets à l'étranger par les Polynésiens se sont soldés par des achats nets de 2,0 milliards XPF en 2024 (3,2 milliards XPF en 2023).

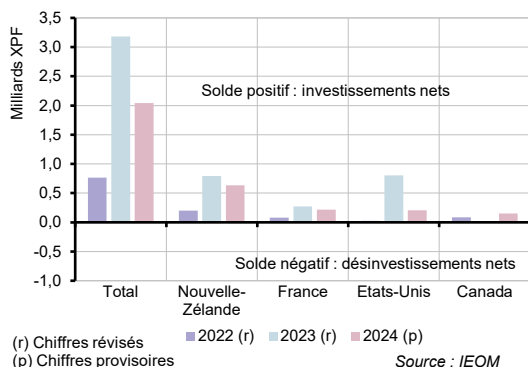
Les achats des Polynésiens sont moins élevés qu'en 2023, année de reprise après la crise Covid et ses restrictions de déplacements. En parallèle, les reventes immobilières ont légèrement diminué.

Ce léger repli des achats concerne l'ensemble des pays de prédilection des Polynésiens : la Nouvelle-Zélande, la France et les États-Unis. À noter que le ratio achats/reventes immobilières en France des Polynésiens est généralement équilibré tandis que les

achats sont souvent supérieurs aux reventes pour les biens détenus aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande.

Plus rarement, on observe quelques investissements au Canada et à Monaco.

Graph.21 : Soldes des achats immobiliers de la Polynésie à l'extérieur (principaux pays)



Les **autres opérations d'investissements directs**, relatives à des flux de trésorerie entre les maisons-mères d'entreprises polynésiennes et leurs filiales à l'étranger, sont peu élevées et globalement stables en 2024 (sorties nettes de 0,6 milliard XPF).

Les investissements directs en Polynésie en provenance de l'extérieur

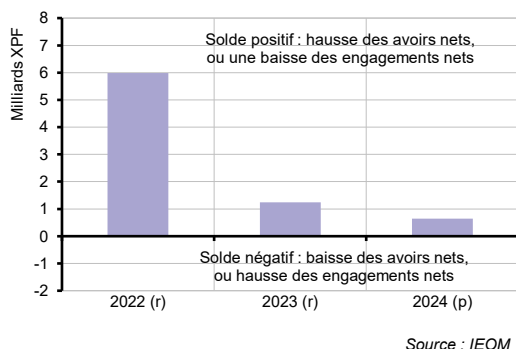
Le solde des **achats immobiliers en Polynésie française par des non-résidents** est presque nul (moins de 0,1 milliard XPF).

Les achats immobiliers en Polynésie française par des non-résidents (principalement des Français), restent très marginaux, et sont compensés par autant de reventes.

Les **autres opérations d'investissements directs**, en majorité des flux de trésorerie entre des entreprises polynésiennes et leurs maisons-mères à l'étranger, donnent lieu à des sorties nettes de 3,6 milliards XPF. Elles résultent d'importantes remontées de trésorerie par des groupes internationaux, tandis que les flux entrants progressent plus légèrement.

2. Investissements de portefeuille : baisse des achats nets

Graph. 22 : Solde des investissements de portefeuille



Les achats nets de titres étrangers par les Polynésiens ont diminué pour s'établir à 0,6 milliard XPF en 2024, après 1,2 milliard XPF en 2023⁸.

L'année 2022 avait été marquée par le remboursement par le Pays d'emprunts obligataires souscrits en 2014 (4,8 milliards XPF), après une première opération déjà exceptionnelle en 2021 (2 milliards XPF).

⁸ Chiffre révisé.

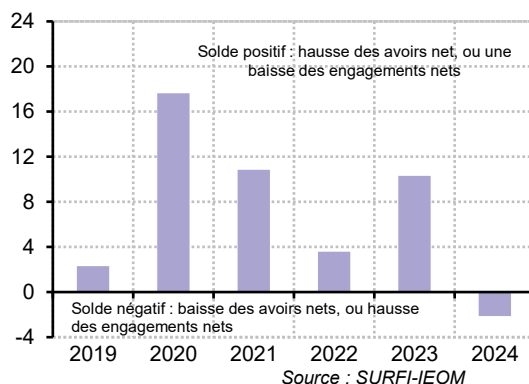
3. Autres investissements : diminution des engagements du Pays

Les autres investissements, qui regroupent les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents (prêts, crédits), donnent lieu à des sorties nettes de 1,9 milliard XPF en 2024.

Les engagements extérieurs des administrations publiques reculent de 9,8 milliards XPF en 2024, après une baisse de 5,1 milliards XPF en 2023. Cette évolution s'explique par un volume de nouveaux prêts moins important en 2024, malgré le décaissement par l'AFD de 4,7 milliards XPF correspondant à la dernière tranche du Prêt garanti par l'État (PGE Covid 2022). En parallèle, les remboursements par le Pays se maintiennent en 2024, après avoir nettement progressé en 2023 (+1,5 milliard XPF), année de première échéance du remboursement du PGE Covid 2020.

La hausse des placements extérieurs nets des banques polynésiennes (+3,9 milliards XPF en 2024) est inférieure à celle de leurs dettes (+5,9 milliards XPF en 2024). Leur position extérieure nette cumulée diminue ainsi de 2,1 milliards XPF pour atteindre 81,5 milliards XPF.

Graph.23 : Position extérieure nette du secteur bancaire



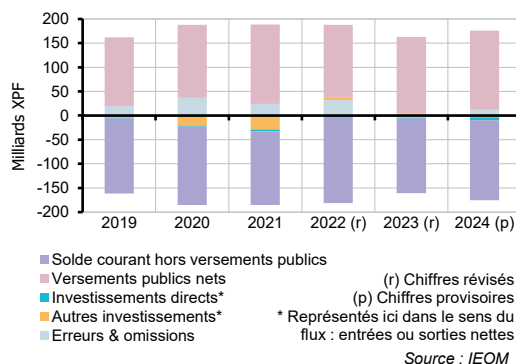
III. ÉQUILIBRE GLOBAL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'équilibre global de la balance des paiements témoigne du besoin de financement structurel de l'économie polynésienne, hors versements publics.

Ce besoin provient essentiellement du déséquilibre des échanges commerciaux, en raison de l'ampleur des importations de biens.

Il est principalement financé par les versements publics de l'État, et par les recettes liées au tourisme.

Graph.24 : Équilibre global de la balance des paiements : principaux soldes



Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions ont été apportées aux balances des paiements des années 2022 et 2023. Les principales évolutions touchent les postes « *Transports* », « *Revenus secondaires des administrations publiques* » et « *Investissements* » :

Tableau 3 : Les principales révisions des données 2022 et 2023 (soldes)

En millions XPF	Données 2022				Données 2023		
	Rapport 2022	Rapport 2023	Rapport 2024	Écarts	Rapport 2023	Rapport 2024	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	-35 673	-27 623	-27 602	21	2 495	3 757	1 262
BIENS	-221 886	-221 889	-221 889	0	-215 627	-215 627	0
SERVICES	56 464	60 670	60 606	-64	80 594	80 806	212
Transports	-7 137	-6 378	-6 378	0	-6 356	-6 156	200
REVENUS PRIMAIRES	63 171	63 042	63 128	85	69 189	69 179	-11
REVENUS SECONDAIRES	66 578	70 554	70 554	0	68 339	69 399	1 060
Secteur des administrations publiques	69 521	73 511	73 511	0	75 176	76 237	1 060
Autres secteurs	-2 943	-2 957	-2 957	0	-6 837	-6 837	0
COMPTE FINANCIER	-16 922	4 670	4 670	0	-771	-638	133
Investissements directs	3 045	3 045	3 197	152	2 224	2 198	-26
Investissements de portefeuille	5 919	5 982	5 982	0	823	1 247	424
Autres investissements	-25 886	-4 358	-4 510	-152	-3 818	-4 083	-265
Avoirs	-4 790	13 249	13 097	-152	1 452	677	-775
Engagements	21 096	17 607	17 607	0	5 270	4 760	-510
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	18 911	32 451	32 431	-21	-3 128	-4 257	-1 129

Source : IEOM

IV. TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de XPF	Crédits			Débits			Soldes		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	311 862	359 145	365 567	339 464	355 388	367 325	-27 602	3 757	-1 758
BIENS*	19 539	31 537	21 829	241 428	247 165	244 084	-221 889	-215 627	-222 256
SERVICES	122 017	147 239	151 541	61 411	66 433	72 746	60 606	80 806	78 795
Transports	24 857	25 420	26 993	31 235	31 575	34 144	-6 378	-6 156	-7 151
<i>maritimes</i>	460	422	658	22 991	21 293	23 071	-22 532	-20 871	-22 414
<i>aériens</i>	24 397	24 998	26 335	8 244	10 282	11 073	16 154	14 715	15 262
Voyages	76 796	99 530	100 194	15 483	22 386	25 727	61 313	77 144	74 467
Services de communication	801	1 005	1 127	2 808	2 799	2 415	-2 007	-1 794	-1 288
Services de construction	4 634	5 357	6 317	861	15	6	3 773	5 342	6 311
Fabrication sur intrants détenus par des tiers	0	24	0	11	234	442	-11	-210	-442
Services d'assurances	459	255	431	1 163	947	1 286	-704	-692	-854
Services financiers	375	497	636	612	353	460	-237	144	176
Services d'informatique et d'information	0	1	0	1 084	1 140	1 268	-1 084	-1 138	-1 267
Redevances et droits de licence	24	42	36	331	96	40	-308	-54	-4
Autres services aux entreprises	4 069	4 406	4 612	5 194	4 322	4 597	-1 125	84	15
Services personnels, culturels et récréatifs	76	72	137	893	274	231	-817	-202	-94
Autres services des administrations publiques	9 926	10 630	11 058	1 735	2 292	2 130	8 191	8 338	8 928
REVENUS PRIMAIRES	71 470	77 712	87 910	8 342	8 533	11 782	63 128	69 179	76 128
Rémunération des salariés	66 949	70 863	78 773	1 301	992	1 323	65 648	69 871	77 450
Revenus des investissements	4 521	6 849	9 137	7 041	7 541	10 459	-2 520	-693	-1 322
REVENUS SECONDAIRES	98 836	102 657	104 287	28 282	33 257	38 713	70 554	69 399	65 574
Secteur des administrations publiques	79 930	83 253	82 228	6 419	7 016	6 976	73 511	76 237	75 252
Autres secteurs	18 907	19 404	22 059	21 863	26 241	31 737	-2 957	-6 837	-9 678
COMPTE DE CAPITAL	21	40	0	180	178	101	-159	-138	-101
Transferts en capital	21	40	0	180	178	29	-159	-138	-29

* Données douanières (hors assurance-fret), Avitaillement et Négocier international. (r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

En millions XPF	Soldes		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
COMPTE FINANCIER	4 670	-638	8 663
Investissements directs	3 197	2 198	6 157
Polynésie à l'extérieur	282	3 588	2 671
<i>Investissements immobiliers</i>	763	3 184	2 044
<i>Autres opérations</i>	-481	403	626
Extérieur à Polynésie	-2 916	1 390	-3 486
<i>Investissements immobiliers</i>	60	102	68
<i>Autres opérations</i>	-2 976	1 288	-3 554
Investissements de portefeuille	5 982	1 247	648
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	1 182	1 247	648
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	-4 800	0	0
Autres investissements	-4 510	-4 083	1 859
Avoirs	13 097	677	2 019
Prêts et dépôts	12 055	-185	5 647
<i>dont secteur bancaire</i>	8 909	14 246	3 858
Autres avoirs	1 042	862	-3 628
Engagements	17 607	4 760	160
Prêts et dépôts	15 634	-375	-7 552
<i>dont administrations publiques</i>	14 078	-5 096	-9 805
<i>dont secteur bancaire</i>	5 623	7 566	5 980
Autres engagements	1 973	5 135	7 712
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	32 431	-4 257	10 523
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Tableau 5 : Échanges de biens (hors avitaillement et négoce international) de la Polynésie française, par type de produits

En milliards XPF	Exportations			Importations			Soldes		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total (CAF/FAB) dont	15,0	26,9	17,5	249,8	254,1	252,6	-234,9	-227,1	-235,0
Secteur agricole	8,7	20,1	9,4	4,2	4,3	4,6	4,5	15,7	4,9
Industrie agroalimentaire	2,1	1,5	1,6	56,1	53,6	54,3	-54,0	-52,1	-52,6
Biens de consommation	0,9	0,8	0,8	35,8	36,4	36,6	-34,9	-35,6	-35,7
Automobile	0,1	0,1	0,1	19,1	21,2	19,4	-19,0	-21,1	-19,3
Biens d'équipement	2,7	4,0	5,0	40,4	51,8	51,7	-37,7	-47,9	-46,7
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,5	57,1	53,5	52,0	-56,7	-53,1	-51,5
Energie	0,0	0,0	0,0	37,1	33,2	34,1	-37,1	-33,2	-34,1

Sources : Douanes, ISPF © IEOM

Tableau 6 : Échanges de biens (hors avitaillement et négoce international) par pays partenaire de la Polynésie française

Part du pays sur le total tous pays confondus	Exportations et importations			Exportations*			Importations		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
France	20%	22%	22%	17%	6%	13%	20%	23%	23%
Union européenne hors France	14%	16%	15%	1%	1%	1%	15%	17%	16%
Chine	14%	13%	14%	2%	1%	1%	14%	14%	14%
Etats-Unis	11%	9%	10%	23%	12%	22%	10%	9%	9%
Corée du Sud	10%	8%	9%	0%	0%	0%	10%	9%	10%
Nouvelle-Zélande	5%	5%	5%	1%	0%	1%	6%	5%	5%
Malaisie	4%	5%	5%	0%	0%	0%	4%	5%	5%
Hong Kong	2%	5%	2%	30%	53%	36%	0%	0%	0%
Japon	2%	3%	2%	19%	23%	19%	2%	2%	2%
Australie	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Thaïlande	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Viêt Nam	1%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	1%
Singapour	3%	1%	1%	0%	0%	0%	3%	1%	1%
Taiwan	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	0%
Canada	1%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	0%

Hors avitaillement et négoce international. Exportations locales. Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB. Sources : Douanes, ISPF © IEOM

Tableau 7 : Échanges de services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Débits et crédits			Crédits (pays clients)			Débits (pays fournisseurs)		
	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (p)
France	48%	44%	45%	40%	38%	40%	64%	57%	58%
Etats-Unis	35%	35%	33%	40%	39%	37%	25%	25%	24%
Union européenne hors France	4%	5%	6%	6%	7%	8%	1%	1%	1%
Nouvelle-Zélande	3%	4%	4%	2%	4%	3%	4%	6%	6%
Canada	1%	3%	2%	0%	3%	2%	1%	1%	2%
Australie	1%	1%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%
Nouvelle-Calédonie	2%	1%	2%	2%	1%	2%	2%	2%	1%
Royaume-Uni	1%	1%	1%	2%	2%	2%	0%	1%	1%
Japon	0%	0%	1%	0%	0%	2%	0%	0%	1%
Autres	5%	4%	4%	6%	4%	3%	3%	5%	5%

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Tableau 8 : Répartition géographique des investissements immobiliers en 2024

Soldes des investissements immobiliers à l'étranger par les Polynésiens		Soldes des investissements immobiliers en Polynésie française par des non résidents	
Millions XPF	Année 2024	Millions XPF	Année 2024
Solde (achats-ventes) tous pays	2 044	Solde (achats-ventes) tous pays	68
Nouvelle-Zélande	631	France	143
France	219	Etats-Unis	-21
Etats-Unis	208	Autres pays	-54
Canada	151		
Autres pays	835		

Source : IEOM

Source : IEOM

V. MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non-résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

Publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor de 1999 à 2009, la balance des paiements des COM est intégralement élaborée par l'IEOM depuis 2009.

Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une hausse des avoirs nets (avoirs – engagements), qu'ils soient financiers ou monétaires. Sur les lignes qui distinguent les avoirs et les engagements, un chiffre positif reflète une hausse ; un chiffre négatif représente une baisse.

Concepts et définitions clés

Résidents/non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- **sont résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- **sont non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité. Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Polynésie française/extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur. L'extérieur se répartit entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France hexagonale, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » : parmi les pays étrangers sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- **les autorités monétaires** c'est-à-dire l'IEOM ;
- **les administrations publiques locales** : collectivités locales⁹, organismes de sécurité sociale ;
- **les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM** comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- **les autres secteurs** à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaire, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

⁹ Notamment Pays, communes. Est exclu l'État (français), car

non-résident.

Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : ieom.fr.

Les intermédiaires financiers (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (direction des finances publiques, forces armées).
- Les déclarants directs :
 - les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil, fixé à 1 milliard XPF ;
 - les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil, fixé à 10 millions XPF ;
 - les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements

liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes** : les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.
- **Les voyageurs** : les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs entrant dans le territoire ou le quittant, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI)** géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Il est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- **le compte de transactions courantes**, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- **le compte de capital**, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- **le compte financier** qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.
- Enfin, **le poste « erreurs et omissions »** est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

1. Le compte de transactions courantes

A. Les biens

- **Les données douanières**
Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :
 - les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
 - les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

- **L'avitaillement**

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

- **Le négoce**

Sont recensés au titre du négoce international les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien.

B. Les services

- **Les transports**

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

- **Les services de communication**

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

- **Les services de construction**

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduites par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

- **Les services d'assurance**

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance

du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

- **Les services financiers**

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

- **Les autres services aux entreprises**

Ils sont décomposés en services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

- **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

- **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non-résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

- **La rubrique « voyages »**

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la

ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

C. Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements.

- **Les rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État à ses agents) et inversement.
- **Les revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

D. Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur.

- **Les revenus secondaires des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques hexagonales (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).
- **Les revenus secondaires des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds des travailleurs reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance); les dons et versements humanitaires; les subventions et donations; les indemnités pour rupture de contrat; etc.

2. Le compte financier

A. Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne autres opérations). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

B. Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

C. Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opération (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement ou la Caisse des Dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND
Rédactrice : Marie ROUGER - Éditeur : IEOM
Dépôt légal : Mars 2026 – ISSN 2428-1727 (en ligne)

IEOM Nouméa

19, rue de la République
BP 175898845 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

/

IEOM Papeete

21 rue du Docteur Cassiau BP 583
98713 Papeete
Polynésie française

/

IEOM Mata'Utu

BP G-5
98600 Uvea Wallis-et-Futuna



www.ieom.fr

